

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 23 AVRIL 2018 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, Adjoint au Maire.

MMES Marie LABROSSE (arrivée à 19h48) Pascale LABART, Emmanuelle CARGNELLI
MM Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Jean BARTHOMEUF (pouvoir donné à Pascale LABART) M. Peter WATSON (pouvoir donné à Josette GUERRIER) M. Florent PATIN (pouvoir donné à Pierre-Louis BALLET) Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Bernard REY) Mme F EYRAUD (pouvoir donné à F BLOCH) Mme Sandrine TESTAS (pouvoir donné à Marie LABROSSE)

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CARGNELLI

Convocation faite le : 17 avril 2018

Publiée le : 17 avril 2018

Le PV du conseil municipal du 28 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

I – CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire suspend la séance pour la présentation par une partie du bureau de l'association de la cantine scolaire de l'activité et de la situation financière de l'association. La projection financière laisse apparaître un déficit de 1 000 € que l'association demande à la commune de couvrir.

Reprise de séance. A l'unanimité, le conseil accepte d'inscrire au prochain conseil municipal une décision modificative du budget, pour verser les 1 000 € à l'association de la cantine scolaire, à condition que l'association s'engage à faire une ou des manifestations pour trouver de la trésorerie.

II – DELIBERATION SUR LES EMPLOIS OCCASIONNELS

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours.

III – INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Le Conseil Municipal décide à 1 voix POUR, 0 voix CONTRE et 14 ABSTENTIONS, d'instaurer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur la commune de Saint-Bernard.

IV – DEPLOIEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PLANNING

Une réunion publique s'est tenue le 19 février 2018, avec les services de la CCDSV, pour le déploiement de l'assainissement collectif Chemins du Carre et des Cerves.

Les travaux débuteront en septembre 2018, pour une durée de 3 mois.

V – SAISINE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN POUR LES

ERL 1 ET 2

- ⇒ Concernant l'ERL 2 : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à rentrer en contact avec l'EPF de l'Ain, et faire les démarches pour un portage d'une durée de 4 ans.
- ⇒ Concernant l'ERL 1 : le conseil municipal, à 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, autorise le Maire à rentrer en contact avec l'EPF de l'Ain, et faire les démarches pour un portage d'une durée de 12 ans.

VI – ERL 3

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à contacter l'EPF de l'Ain pour être conseillé sur le projet de l'ERL 3.

VII – CHOIX NOM DE LA RESIDENCE HBVS BATIMENT EX-MAIRIE

A l'unanimité, le conseil propose que le nom « Ancienne Mairie » soit donné à la résidence HBVS, située dans les bâtiments de l'ancienne mairie.

VIII – CHOIX DESTINATION LOCAL COMMUNAL EX-MAIRIE

A l'unanimité, le conseil décide que le local communal de l'ancienne mairie, restera communal, pour un usage associatif.

IX – QUESTIONS DIVERSES

A – Location des barnums

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que pendant la durée des travaux de réhabilitation du Mille Club, soient loués aux spinosiens :

- Les deux barnums (l'un de 4m X 4 m, l'autre de 8m X 4m)
- 8 tables pliantes
- 10 bancs
- 20 chaises plastiques

Le tarif forfaitaire de location est fixé à 250 €, une caution de 1 000 € sera demandée. Une convention sera établie entre la commune et le loueur. Une attestation d'assurance en responsabilité civile sera demandée.

B – Modification n°1 du PLU

M. F. BLOCH explique que la procédure arrive à son terme. La publication a été faite dans le journal La Voix de l'Ain.

C – Rencontre Association Tôt ou Tard

A la demande de M. J-P PILLON et de M. Arnaud LEGOUGE le Maire répond qu'il rencontrera la Présidente de Tôt ou Tard pour leurs projets.

D – Fibre optique

M. le Maire a communiqué aux élus le courrier du Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SleA) concernant la fibre optique. Il est indiqué que les travaux de déploiement du réseau de fibre optique seront réalisés sur la commune en 2018, et que l'ouverture du service devrait se faire au premier trimestre 2019.

M. J-P PILLON et M. Arnaud LEGOUGE font part de leur incompréhension concernant les échéanciers successifs qui ont été annoncés par le SleA pour le déploiement de la fibre optique, et qui ne sont pas tenus.

E – Animaux errants

A la demande de Mme J. GUERRIER, une solution sera trouvée pour garder les chiens errants, qui sont en attente d'être récupérés par la SPA. Auparavant, les chiens trouvés errants sur la commune étaient gardés sur le terrain du garde-champêtre.

Il est envisagé d'acquérir un box pour installer momentanément les animaux errants, en attendant la venue de la fourrière pour les récupérer.

F – City Stade

Mme J. GUERRIER indique qu'elle a constaté que des jeunes faisaient un barbecue au City Stade. M. le Maire précise qu'une affiche sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Prochain conseil municipal : lundi 4 juin 2018 à 19h30